



Gestion du patrimoine et de la coordination administrative

Décision n° 2023-266

Objet : Cession d'un Renault Trafic immatriculé 193 EGW 92

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que ce véhicule, utilisé par le personnel de la ville, ne répondait plus aux normes de sécurité en vigueur,

Considérant que ce véhicule a été vendu le 28 septembre 2023,

DECIDE la cession du véhicule Renault Trafic immatriculé 193 EGW 92 à un prix de vente de 500,00 €.

CONSTATE la sortie du matériel vendu.

Fait à Sceaux, le 3 octobre 2023



Philippe LAURENT